

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.



ON S'ABONNE:

LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 32, au 2^e.

PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-BENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 9 mars 1842.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Fin de la séance du 3 mars 1842.

Présidence de M. Terme, maire.

Suite de la discussion sur la question des chemins de fer. — Continuation des débats à la séance prochaine.

M. GUERRE : Ce que vient de dire un des honorables préopinants sur la convenance d'ajourner une décision précise, relativement au système d'un chemin de fer continu, me paraît mériter d'être pris en considération. Il serait utile de motiver cet ajournement sur la nécessité d'étudier plus profondément cette question délicate.

MM. C. Martin et Chinard prennent successivement la parole. **M. BARRILLON :** Les objections qui viennent d'être successivement présentées en faveur du maintien absolu de l'emploi de la navigation sur le Rhône et sur la Saône ont évité les obstacles au lieu de les combattre et de les détruire; elles sont plus spécieuses que réelles. Il n'est pas difficile de le démontrer.

On vous l'a dit, messieurs, la grande question qui s'agit n'est pas de savoir si les chemins de fer passeront par telle ou telle localité, ou s'ils seront ou non continus; mais de savoir si la France conservera ou perdra son commerce de transit. Cette considération si importante domine sur toute cette affaire; c'est à elle qu'il faut rapporter principalement votre décision.

Il est une vérité qui ne sera contestée par personne, c'est que maintenant les hommes et les choses ont impérieusement besoin de voyager à la fois avec économie et rapidité. Les chemins de fer peuvent seuls satisfaire à cette double exigence. C'est en vain qu'on tenterait d'obtenir le même résultat en combinant l'utilisation de la navigation sur le Rhône et sur la Saône avec l'emploi de lignes partielles de chemins de fer; le succès d'une telle tentative serait impossible.

M. Martin a fait observer avec raison que la navigation sur la Saône est sujette à plus d'inconvénients que la navigation sur le Rhône, et cependant combien d'obstacles rencontre encore la navigation sur ce fleuve! Nous avons pu tous apprécier de visu à quelles vicissitudes est exposé le Rhône. Tantôt ses eaux insuffisantes laissent une partie de son lit à sec; tantôt des débordements déréglés le font sortir de ses limites ordinaires et portent la désolation dans les contrées voisines de ses rives; tantôt on voit surgir inopinément un banc de sable ou de gravier sur un point où précédemment coulaient des eaux profondes; tantôt des masses d'eau roulent sur un point où naguère l'eau transparente laissait apercevoir un bas fond. Ces variations du Rhône ne sont pas spéciales seulement à notre ville, elles se manifestent sur tout le parcours de ce fleuve torrentueux. Voici, à l'appui de cette assertion, une citation empruntée à une autorité irrécusable. On lit dans un rapport présenté pendant la session de 1840 au conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, relativement au cours du Rhône dans la partie spéciale à ce département, le passage suivant :

« Le Rhône charrie, suivant les rivières qui le gonflent, des sables, du terreau et même des graviers. Lorsque les crues atteignent à Arles 3 mètres 50 centimètres sur les basses eaux, la navigation est suspendue, et cela arrive chaque année à plusieurs reprises, particulièrement au printemps et en automne, durant quinze à vingt jours chaque fois. Une suspension de même durée environ à lieu au mois de janvier pendant les années froides où le fleuve charrie des glaçons. Enfin, pendant les étiages extraordinaires, les barques peuvent être arrêtées par les hauts fonds sablonneux qui s'élèvent dans le lit des eaux. Ces hauts fonds sont rarement stationnaires; ils se déplacent sous l'influence du courant à peu près comme les dunes se meuvent sous l'influence des vents. Des dragages pour les faire disparaître ne réussiraient pas toujours, à cause de la mobilité dont on vient de parler. Le resserrement du fleuve entre des digues serait moins efficace et plus dispendieux qu'un canal latéral à grandes dimensions. »

Les faits mentionnés dans cet extrait sont décisifs; voici, pour les confirmer, une citation empruntée à un mémoire publié en 1839 sur la nécessité de créer un canal maritime d'Arles au port de Bouc :

« Tous les ports, et en particulier celui de Cette, situés à l'ouest de l'embouchure du Rhône jusque près de Port-Vendres, sont envahis par les limons du Rhône et des autres rivières qui se jettent dans la Méditerranée. Le courant méditerranéen porte dans cette direction des alluvions fluviales dont il est impossible d'arrêter la marche et les progrès... On peut

comparer la barre du Rhône à celle de l'Adour; l'administration des ponts-et-chaussées a déclaré que toutes les tentatives faites pour détruire la barre de l'Adour sont restées sans succès. Sans doute le Rhône, qui roule d'énormes masses de limon et de sable, offrirait des difficultés encore plus graves. »

Que dire, Messieurs, en présence de ces frappantes vérités? Elles démontrent jusqu'à l'évidence l'impossibilité d'améliorer d'une manière durable le lit du Rhône, ou de régulariser son cours. Il faudrait, en effet, pouvoir filtrer les eaux de ce fleuve pour éviter les alluvions et les bas-fonds formés par les sables ou par les graviers qu'il charrie; il faudrait pouvoir mesurer la masse de ses flots pour éviter les érosions qui dévorent ses berges, ou les débordements déréglés qui portent la perturbation sur ses rives; il faudrait multiplier les soleils pour percer l'épaisseur des nuits ou la densité des brouillards qui si souvent forcent à suspendre la navigation sur son cours; il faudrait enfin établir des calorifères dans son lit pour empêcher les glaces d'emprisonner ses eaux. Il suffit de poser ces problèmes pour faire comprendre combien leur favorable solution est impossible. On sacrifierait donc inutilement des millions pour améliorer la navigation de nos fleuves; un durable succès ne saurait être réalisé, il faudrait sans cesse recommencer les sacrifices.

La conséquence de cette impossibilité, c'est que l'état actuel des choses ne peut être amélioré, c'est que la navigation sur nos fleuves ne peut être rendue plus prompte ni plus facile qu'elle ne l'est aujourd'hui, et malheureusement aujourd'hui, quoi qu'on puisse dire, cette navigation est sujette à des retards et à des interruptions funestes. Un exemple tout récent donnera la mesure de ces retards et de ces interruptions. Il y a quatre jours, on lisait dans un journal le passage suivant : « Enfin, après cinquante-deux jours d'interruption forcée, la navigation sur le Rhône est redevenue possible... » Ce fait donne la mesure de la durée des interruptions éprouvées trop souvent par la navigation sur le Rhône.

Il n'est pas besoin d'être négociant pour comprendre combien de tels retards, fussent-ils même de moindre durée, peuvent causer de dommages. Il est évident que la célérité du transport et la régularité de l'arrivée d'une marchandise offrent d'immenses avantages. Quand, l'année dernière, les Etats-Unis ont imposé un droit de 20 francs ad valorem à l'introduction des soieries françaises sur le sol nord-américain, un retard d'un jour a pu causer une perte de 20,000 francs sur une expédition de soieries lyonnaises valant 400,000 francs. Il suffirait de cet exemple sans doute pour démontrer le fâcheux effet des retards et les avantages de la vitesse et de la régularité. Mais cet exemple est lointain; il s'applique à la navigation maritime, nécessairement incertaine et chancelante. Voici un autre exemple spécial à la navigation du Rhône. On parle d'élever le droit de douane exigé en France pour l'introduction des sucres étrangers; si cette éventualité se réalisait, il pourrait arriver que cent ou deux cents barriques de sucre brut étranger voyageant vers Lyon par la voie du Rhône, en continuation d'entrepôt, fussent retardées par une de ces causes qui entravent si souvent la navigation sur ce fleuve, et arrivassent aux ports de Lyon le lendemain du jour fixé pour le dernier délai de l'application du petit droit. Si l'augmentation du droit était seulement de 10 francs par cent kilogrammes, les propriétaires des cent barriques perdraient, pour un retard de vingt-quatre heures, une somme de 4,500 francs. Une telle perte représenterait à peu près treize pour cent de la valeur des cent barriques, en dehors des droits de douane.

Les retards éprouvés par le transport des marchandises causent bien d'autres dommages encore que ceux qui viennent d'être sommairement indiqués. Ces retards augmentent le coût des marchandises de toute l'accumulation des intérêts du capital qu'elles représentent; ils exposent la marchandise à des avaries; ils lui font souvent manquer de bonnes occasions de ventes; ils la soumettent fréquemment à des baisses onéreuses, en jetant tout-à-coup sur un même marché une masse de marchandise d'une même espèce, accumulée par le retard sur le cours de nos fleuves.

Mais l'utilisation des voies navigables à l'exclusion des chemins de fer pour les grandes lignes de circulation ne nuirait pas seulement aux intérêts directs de nos industries nationales; elle aurait aussi pour conséquence inévitable de nous faire perdre le commerce de transit. Il suffirait en effet de la crainte de ces retards toujours menaçants, pour détourner les marchandises de transiter par le sol français. Cette déviation serait d'autant plus à craindre que les peuples voisins font plus d'efforts pour nous enlever cette branche lucrative de revenus. Tandis que l'on parle de conserver l'utilisation absolue de nos fleuves dans les grandes lignes de circulation qui doivent traverser notre France, l'Allemagne se couvre de rails-ways qui courent de la mer Adriatique à la mer Germanique pour

lier la Méditerranée à l'Océan. Plus actif et plus habile, le gouvernement autrichien ne cherche pas à utiliser les voies navigables qu'il possède, il ne creuse pas des canaux; il construit à la hâte des chemins de fer continus.

Si la France reste engourdie dans une dangereuse inertie, l'Allemagne atteindra le but auquel elle vise; le commerce de transit prendra sa direction par le sol germanique. La France, déshéritée de cette branche si lucrative de bénéfice, voudra tenter alors de récupérer ses avantages, mais il sera trop tard; les habitudes seront prises, il sera peut-être impossible de les faire changer.

(La suite à un prochain numéro.)

On nous écrit de Paris :

Nous avons annoncé, il y a quelque temps déjà, qu'un comité électoral organisé par les soins de MM. Guizot, Duchâtel et Martin (du Nord) était entré en fonctions et qu'il était en train de manipuler les élections avec une dextérité de main qui surpasserait tout ce qu'on a vu de plus fort en ce genre, même au temps du ministère du 15 avril, qui a pourtant poussé l'habileté bien loin. Nous ne connaissons pas encore tous les membres de ce comité dont les actes nous paraissent devoir dès à présent attirer notre attention; mais il en est quelques uns que nous pouvons nommer, parce que leur participation aux manœuvres qui ont pour objet de préparer les élections prochaines n'est plus un mystère pour personne. Parmi eux, nous citerons M. Dejean, directeur de la police générale du royaume; M. de Girardin, rédacteur en chef de la Presse; M. Edmond Blanc, ancien député et employé de la liste civile; M. d'Haubersacri, conseiller d'état, et M. Mallac, chef de cabinet particulier de M. le ministre de l'intérieur.

Ces messieurs, qui ont pour collaborateurs plusieurs notabilités des centres, telles que MM. Vatout, Fulchiron, Muret de Bord, etc., et pour commis des écrivains du bureau d'esprit public, travaillent pendant toute la journée avec une activité que rien ne saurait arrêter ni décourager. Ce sont eux qui dépouillent toute la correspondance des départements relative aux élections, et ce n'est pas seulement la correspondance de M. le ministre de l'intérieur avec les préfets qui leur est communiquée; on leur renvoie également celle de M. le garde-des-sceaux avec les procureurs-généraux, de M. le ministre des finances avec les hauts employés de son administration, de M. le ministre de la guerre avec les commandants de division et les chefs de corps, de M. le grand-maître de l'université avec les recteurs, etc.; car il est bon qu'on sache que déjà la plupart de nos ministres ont transmis à leurs subordonnés les instructions qui devront régler leur conduite d'ici aux élections. C'est encore aux membres du comité électoral qu'on adresse tous les candidats dont la candidature sera soutenue par le gouvernement, et qui, pour se rendre les voies plus faciles, ont besoin de faire pleuvoir les faveurs sur les arrondissements dont ils se proposent de solliciter les suffrages.

On peut voir, par ce que nous venons de dire, que le comité-Girardin a de la besogne. Il faut lui rendre cette justice qu'il s'en acquitte avec un zèle qui ne laisse rien à désirer. Quand la journée est finie, M. Mallac résume tout ce que l'on croit à propos de faire, et le soir, vers onze heures, il va attendre M. Duchâtel dans sa chambre à coucher pour lui rendre compte des travaux du jour et prendre ses ordres pour les travaux du lendemain. Là, quand rien ne vient plus troubler son attention, M. Duchâtel écoute le rapport de son fidèle secrétaire; il approuve ou il blâme; il ratifie ou il rejette; il conseille ou il ordonne; il permet ou il défend. Le lendemain, le comité se remet à l'œuvre d'après les indications que M. Mallac lui transmet, et c'est ainsi que le pouvoir s'achemine vers les élections qui doivent décider de l'avenir du système de MM. Guizot et Martin (du Nord).

MM. du comité ne se sont pas oubliés dans la distribution des candidatures. M. Dejean conserve la sienne à Castelnau, où il acquit jadis, en qualité de préfet de l'Aude, une certaine in-

FEUILLETON DU CENSEUR.

LA FLAMME D'UN PUNCH.

HISTOIRES DE PLUSIEURS COULEURS (1).

III.

Comment Zémire est morte parce que sa maîtresse était infidèle.

Celui qui prit la parole était un petit vieillard à cheveux gris qui écou-tait beaucoup et parlait rarement. Mais quand cela lui arrivait, il le faisait avec à-propos et esprit. Dans un petit cercle d'amis, il aimait les discussions sérieuses, et alors sa voix s'animait, ses yeux reprenaient leur éclat, et sous une enveloppe de bonhomie on comprenait qu'il y avait un cœur. Avec les dames, ou en leur présence, il était extrêmement paradoxal, soutenait les plus étranges propositions avec un aplomb désespérant, aimait surtout à citer des faits à l'appui de ses assertions, raillait un peu les autres, et se moquait de lui-même avec beaucoup d'abandon, en sorte qu'on devinait rarement si ses paroles avaient un but, ou s'il voulait seulement amuser un peu la compagnie par une aimable causerie. Tel est le personnage qui voulut bien nous conter un des accidents de sa vie.

Zémire, nous dit-il, avait quinze mois; quinze pouces de long, de la tête à la queue, pas davantage. Svelte, alerte, vive, et des yeux! oh! des yeux... Je ne connais pas de petite-maîtresse qui ne les eût enviés. C'était une mobilité, un feu! Puis elle était aimante, sautillante; son poil rouge avait un doux poli et beaucoup d'éclat. Quand j'arrivais, d'un bond elle me sautait à la joue pour m'embrasser; il est vrai que je n'étais pas bel homme, comme vous voyez. Mais elle y revenait à deux ou trois reprises, et c'était bien fort, car elle n'avait pas six pouces de haut. Quand elle se promenait avec sa maîtresse, l'intelligente Zémire s'arrêtait, se retournait, regardait en arrière et semblait dire : « Il ne vient donc pas? » Puis, du plus loin qu'elle m'apercevait, c'était une course rapide, des sauts, des cris, une joie! Mon pantalon blanc en a souffert bien des fois. Comme toutes les amitiés ont une cause, je dois vous dire que je lui avais sauvé la vie. Voici comment : Un jour, sa maîtresse, moi et Zémire, nous nous promenions tous trois, hors de Lyon, au-delà du Rhône; pas aux Brotteaux, un peu plus loin; pas aux Charpenne, entre deux; dans un joli chemin bordé de deux ruisseaux d'eau vive et ombragé par des frênes.

J'aime beaucoup le frêne, c'est mon arbre; il est si joli, si bien fait, si élancé, si coquet! J'avais appris à la jeune femme à l'aimer aussi; à cette époque-là je lui faisais aimer tout ce que je voulais.

Nous nous promenions donc, elle appuyée sur mon bras qui sentait avec bonheur la douce pression du sien; et je l'aimais!... Je l'aime peut-être encore de souvenir... Je portais son ombrelle dont la brise faisait voltiger les franges gracieuses; elle avait à la main ma petite canne, une frêle baleine, surmontée d'une sphère en ivoire d'un très-beau blanc; et nous allions avec le plus de lenteur possible, nous promenant pour être ensemble, et sans trop penser au chemin. Zémire nous suivait, pas à pas, à nos talons; mais elle s'ennuyait, et quelquefois, impatiente, courait devant nous, puis s'arrêtait, nous appelant du regard et piétinant. Mais pourquoi nous presser? Le bonheur était là, fallait-il courir? Y pensions-nous? Les caresses et l'impatience de Zémire étaient bien en pure perte ce soir-là. Or, en nous attendant, et en cherchant à se distraire, Zémire vit une jolie grenouille verte avec des raies blanches qui se reposait tranquillement sur une feuille de nénuphar, au bord de l'un des fossés où courait une eau limpide. Elle voulut la prendre, la grenouille sauta dans le fossé, Zémire sauta après elle, et se trouva impérieuse et fière et tout attrapée au beau milieu de l'eau. Plus moyen d'en sortir. Remonter le ruisseau, il y avait un quart de lieue avant d'arriver à un talus... Pas un gazon tombé et dont la place vide pût servir de reposoir; pas une branche qui pût devenir un point d'appui pour s'élancer au dehors. Les deux côtés étaient coupés à angle droit, et par malheur le fossé n'était pas plein.

Zémire était effrayée, elle battait l'eau de ses quatre petites pattes et me regardait suppliante; sa maîtresse, violemment arrachée à ses pensées d'amour et de bonheur, lui donnait machinalement et en grondant un peu quelques secours utiles. Je me mis à genoux sur l'herbe, je plongeai le bras dans l'eau et j'enlevai la pauvre petite Zémire qui déjà commençait à ne plus pouvoir nager. Zémire, défiez-vous toujours des grenouilles vertes à raies blanches qui se reposent au bord des fossés sur des feuilles de nénuphar.

Combien cela me valut de caresses! La jeune femme me paya d'un regard enivrant, pressa ma main, et reprit mon bras sur lequel elle s'appuya plus encore qu'auparavant. C'est là un souvenir qui me fait tressaillir encore parfois et que je ne voudrais pas oublier. Nous qui n'avons rien à prétendre au présent, nous aimons à fouiller les souvenirs de notre jeunesse. Cela ne remplace pas, mais cela console.

Je dois vous dire que la jeune femme avec laquelle je me promenais ainsi était une charmante veuve dont la première union n'avait pas été

fort heureuse et qui par conséquent ne songeait pas trop à en former une seconde, mais qui n'avait pu fermer son cœur à l'amour. Elle avait un beau cousin, assez désireux de la femme et de sa fortune, qui lui faisait une cour assidue, ce qui nous ennuyait fort tous les deux, et qui se permettait, chaque fois qu'il arrivait, de l'embrasser très-cordialement, privautés qui, pour être autorisées par la parenté, n'en sont pas moins ridicules et fort contrariantes pour un amoureux comme je l'étais, je vous assure.

Depuis ce jour dont Zémire garda toujours souvenance, elle sembla comprendre que sa maîtresse était à moi, qu'elle devait défendre un bien qui m'était cher en retour de ce que j'avais fait pour elle; et par une de ces bizarreries inexplicables si nous n'accordons aux animaux que de l'instinct, depuis ce jour il y eut de par le monde un individu qui ne put jamais embrasser sa cousine sans que Zémire lui sautât à la figure pour le mordre, comme elle sautait à la mienne pour me caresser. Tout phénomène qui puisse paraître ce fait, il est vrai, il se renouvela tant de fois qu'il força le beau cousin à s'abstenir de familiarités qui nous contra-riaient. Je dois prévenir ceux qui chercheraient à l'expliquer par des lois naturelles qu'ils voudront bien inventer que Zémire était douée d'une grande intelligence, qu'elle lisait dans le regard de sa maîtresse son plaisir et sa peine, sa joie et son mécontentement; la voyant heureuse près de moi, triste près d'un autre, elle me caressait et mordait l'autre. Je ne pense pas qu'on puisse expliquer ce fait d'une autre manière, sinon par des lois que je ne connais pas. Je ne veux pas vous faire ici un cours de psychologie à propos de l'âme des animaux; mais permettez-moi seulement de vous assurer que j'ai trouvé toujours beaucoup d'orgueil dans les doctrines des philosophes à propos de l'âme des hommes.

Il s'élevait quelquefois entre la jeune veuve et moi des discussions assez étranges dans lesquelles elle avait toujours l'avantage, parce que les femmes d'esprit ont beaucoup plus d'esprit que nous. Heureusement leur cœur tempère leur supériorité; elles ne visent pas à l'effet, du moins pour la plupart, et après avoir brillé par la finesse de leurs observations, la justesse de leurs aperçus, elles redeviennent femmes avec un délicieux abandon. Le soir de cette charmante promenade, mon amie était heureuse, complètement heureuse; nos esprits égarés à la recherche de l'inconnu s'étaient élançés dans le vague champ de l'avenir; nous avions bâti sur une feuille de frêne balancée par le vent, sur une note brillante qu'un oiseau nous avait jetée du haut d'un buisson, les théories les plus hypothétiques sur l'âme des hommes et sur la vie future. Un tout petit serpent qui glissait dans l'herbe, à

(1) Voir les numéros des 7 et 8 mars.

fluence qu'il s'est bien gardé de laisser dépérir depuis qu'il est directeur de la police générale du royaume.

M. de Girardin a exigé deux collèges et les moyens de se faire nommer deux fois. Il se représentera à Bourgneuf, où sa réélection paraît avoir malheureusement beaucoup de chances de succès, et il se portera en outre à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), en concurrence avec M. Faure-Dère, membre de l'opposition, sur lequel il compte bien l'emporter. Il faut donc s'attendre à voir M. de Girardin rentrer dans la chambre par deux portes.

M. Edmond Blanc n'a pas renoncé à reprendre à M. Tixier le mandat des électeurs de Rochechouart que celui-ci n'a obtenu qu'à un très-petit nombre de voix lors des élections dernières. Pour assurer la réussite de cette candidature, M. Martin (du Nord) vient de signer une nomination à laquelle nous n'aurions pas voulu croire si on ne nous avait assuré qu'elle était officielle. Une place de suppléant du juge de paix était vacante dans un des cantons de l'arrondissement de Rochechouart. M. le procureur du roi de Rochechouart et M. le procureur-général de Limoges envoyèrent à M. le garde-des-sceaux une liste de trois candidats, prise, assure-t-on, parmi les postulants les plus capables et les plus dignes. M. Martin (du Nord) a fait tomber son choix sur un cabaretier qui dispose, par son influence, d'une quinzaine de voix nécessaires à la réussite de M. Edmond Blanc.

M. d'Haubersaert n'est pas disposé non plus à se laisser oublier. A la vérité, il n'a encore aucun projet arrêté à cet égard; mais il est probable qu'il se présentera dans le département du Nord, en concurrence soit avec M. Taillandier à Cambrai, soit à Valenciennes avec M. Dumon, soit à Maubeuge avec M. Marchand, soit même peut-être avec tous les trois. En prévision des efforts qu'il aura à faire pour l'emporter sur l'un ou sur l'autre des trois députés avec lesquels il aura à lutter, il vient d'expédier à Valenciennes, pour y prendre la rédaction de l'Echo de la Fronnière jusqu'après les élections prochaines, un jeune surnuméraire du bureau d'esprit public, auquel on a alloué provisoirement 400 francs par mois pris on sait sur quelle caisse, et qu'on fera ensuite sous-préfet et chevalier de la Légion d'Honneur s'il réussit dans sa mission.

Quant à M. Mallac, on s'occupe de le rendre éligible et de lui trouver un collège. Il se rencontrera sans doute plus d'un collège électoral en France qui acceptera ce ridicule, pourvu que le pouvoir veuille bien y mettre le prix.

Paris, le 6 mars 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre, avant sa séance publique, a examiné aujourd'hui dans ses bureaux la proposition de MM. Charamaule et Joly relative au jury. Nous avons le regret de le dire, le résultat négatif que nous avions prévu s'est accompli. Il ne s'est pas trouvé un seul bureau qui ait autorisé la lecture de la proposition. Le débat a été généralement animé; l'avantage de la discussion est demeuré à l'opposition, mais le vote a été pour le ministère. Dans plusieurs bureaux, et notamment dans celui dont faisait partie l'un des auteurs de la proposition, M. Joly, l'absence de ce député empêchant a changé le caractère de ce vote; ce qui a également contribué à faire rejeter la proposition, c'est que plusieurs membres du centre gauche se sont réunis au parti ministériel pour la faire repousser.

La discussion a, du reste, donné à certaines opinions ultra-gouvernementales une occasion de se produire tout à leur aise. Le temps nous manque aujourd'hui pour rendre compte de certaines considérations présentées par des organes accrédités de la pensée ministérielle pour combattre la proposition. Nous y reviendrons. En attendant, nous nous permettrons de faire remarquer que la chambre qui vient de rejeter une proposition qui pouvait présenter quelques inconvénients dans son application, mais qui était de nature à provoquer une discussion sérieuse, utile, et nous ajouterons même nécessaire, nous nous permettrons de faire observer que cette chambre est la même qui dernièrement a autorisé la lecture de la proposition de M. Golbéry,

— Depuis un temps à peu près immémorial, Dunkerque n'avait pas vu apparaître dans ses murs le moindre détachement de cavalerie; sa garnison se composait d'un modeste bataillon de ligne qui devait fournir des détachements à deux places voisines, Gravelines et Bergues. Dunkerque vient de voir sa garnison augmentée de deux escadrons de cavalerie qu'on a enlevés à la petite ville d'Hesdin, où ils se trouvaient fort bien, où le casernement était excellent et le fourrage de très-bonne qualité.

Sait-on pourquoi on a enlevé à la petite d'Hesdin ses deux escadrons? c'est parce qu'on veut pouvoir venir dire aux électeurs lors des élections prochaines: Vous êtes représentés à la chambre par M. d'Hérembault; la protection d'un député de l'opposition

ne vous vaut rien, elle n'a pas pu vous conserver votre garnison. Si vous voulez nommer M. l'amiral Rosamel, la faveur du gouvernement vous sera rendue, et vous verrez rentrer dans vos murs les deux escadrons que vous avez perdus.

Savez-vous maintenant pourquoi on a donné à la ville de Dunkerque les deux escadrons enlevés à la malheureuse ville d'Hesdin? c'est parce qu'on veut combattre la candidature de M. Roger, l'ami de M. Thiers, en disant aux électeurs: Les deux escadrons de cavalerie que vous possédez, c'est au concurrent de M. Roger que vous les devez. Ce concurrent (on dit que ce sera le général Daullé) est très-bien avec le gouvernement. Par lui, s'il devient votre représentant, vous obtiendrez tout ce que vous voudrez, tandis qu'avec M. Roger vous courez risque de voir vous échapper tous les avantages que vous souhaitez.

Ce double calcul est assez adroit. D'un côté, on nuit à M. d'Hérembault; de l'autre, on nuit encore à M. Roger. Voilà pourtant ce que l'on peut faire avec deux escadrons de cavalerie!

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 MARS.

Le détachement du coupon sur le 5 p. 0/0 ayant été suivi d'une légère hausse sur cette valeur, le 3 p. 0/0 a aussi un peu monté. Avant l'ouverture, on a fait 80 60 et 62 1/2, et le premier cours du parquet a été 80 65. Pendant très-long-temps la rente est restée flottante à ce cours, mais plus souvent demandée qu'offerte; elle a ensuite monté jusqu'à 80 75, cours qui cependant n'a été fait qu'au parquet et pour une très-faible partie de rente. Enfin, elle a fermé à 80 70. Dans la coulisse, elle est restée demandée à ce dernier prix.

Cinq 0/0, 107 40. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 101 00. — Trois 0/0, 80 55. — Banque, 3365 00. — Obligations de Paris, 1280 00. — Naples, 106 20. — Dette active d'Espagne, 25 3/4. — Etats Romains, 105 0/0. — Cinq 0/0 belge, 105 3/8. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 825 00. — Caisse Lafitte, 5042 50, 1025 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 7 mars.

La séance est ouverte à deux heures et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

A trois heures, M. le ministre des finances monte à la tribune et donne lecture du projet de loi relatif à la refonte des monnaies.

Cette refonte concernera les pièces de quinze et de trente sous, de six liards, de dix centimes (frappées à la lettre N), de un et de deux liards, de un et de cinq centimes, et de un décime, qui seront retirées de la circulation à une époque qui sera ultérieurement fixée par une ordonnance royale.

L'art. 2 décide que les monnaies de cuivre et de métal de cloche seront remplacées par des monnaies de cuivre et d'alliage dont une ordonnance fixera les proportions, et qui seront de un, de deux et de cinq centimes, de un décime en bronze et de vingt centimes en argent. Une somme de 13,730,000 fr. sera affectée à la refonte.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de la commission des fonds secrets.

M. JARS trace un rapide historique des fonds secrets depuis 1830. Depuis 1830, dit-il, l'usage est établi dans la chambre et dans le gouvernement de diviser en deux parties le crédit nécessaire aux dépenses secrètes de la police. L'une de ces parties, évidemment insuffisante, est portée au budget ordinaire de chaque année; l'autre arrive au milieu de la session, à titre de crédit complémentaire et avec le double caractère d'une question de confiance et de nécessité.

Dès le principe, ce complément de crédit n'avait soulevé aucune discussion. Après 1830, tout indiquait la nécessité d'augmenter entre les mains du gouvernement les moyens d'action et de surveillance; pour tout le monde, il était évident qu'un crédit extraordinaire lui était indispensable. Aussi on n'hésita pas à l'accorder.

Vous vous rappelez que, sous le ministère Casimir Périer, ce crédit fut élevé à la somme de 2,500,000 fr., tandis que la somme fixée au budget n'était que de 1,500,000 fr. Depuis, ce crédit fut sensiblement diminué. Après le ministère de Casimir Périer, et sous le ministère du 11 octobre, l'opposition ne songea pas à faire du projet de loi des fonds secrets une question de cabinet. La discussion de l'adresse, les interpellations et les ordres du jour motivés ont été ses champs de bataille; mais il en fut autrement après la chute du 11 octobre.

Quand la majorité, auparavant si compacte et si forte, se trouva fractionnée, le champ de la discussion de l'adresse ne suffit plus aux questions de cabinet; et les ministres eux-mêmes, lorsqu'ils vinrent après la discussion de l'adresse, s'emparèrent du projet de loi des fonds secrets pour en faire une question de cabinet.

Nous avons cru qu'il était convenable d'enlever à la loi dont il s'agit le caractère politique qu'on lui a donné, et de la ramener à l'esprit de la nécessité. (Rumeurs à gauche.)

Nul d'entre nous, soit pour le présent, soit pour l'avenir, ne peut se résigner volontiers à cette alternative, ou de donner un signe de confiance à un cabinet qui ne lui en inspire pas, ou bien d'enlever au gouvernement les moyens d'action et de surveillance qui lui sont indispensables.

Nous avons dit encore, nous avons pensé que les émotions du cabinet

ne doivent pas être multipliées; que, quand toutes les grandes questions de politique intérieure et extérieure avaient été ou avaient pu être débattues sans réserve et sans exception dans la discussion de l'adresse, il serait plus nuisible qu'utile de soulever des difficultés au ministère qui seraient sans intérêt pour le pays.

Par tous ces motifs, nous vous proposons de donner satisfaction au vœu exprimé par votre commission; que désormais, à dater de l'exercice 1842, le crédit nécessaire aux dépenses de la police secrète soit porté en un seul article au budget ordinaire des dépenses.

M. JARS fait ensuite une tirade sur les partis, sur les sociétés secrètes, qui sont divisés, mais dont l'éparpillement, s'il est un avantage, est aussi un nouveau danger; parce qu'il faut les surveiller avec plus de soin et d'attention. La commission propose l'adoption du projet de loi.

M. LE PRÉSIDENT: Le rapport sera imprimé et distribué. Demain, à huit heures du matin, on s'inscrira au bureau de la chambre pour ou contre le projet de loi. Si la chambre n'y voit pas d'inconvénient, je lui proposerai de fixer la discussion à vendredi.

Plusieurs voix: A jeudi! à jeudi! (Réclamations diverses.)

M. LE PRÉSIDENT: Si aucune proposition n'est faite contre la fixation des débats à jeudi, la discussion sera fixée à ce jour-là.

M. FOULD dépose une pétition des négociants de Saint-Quentin sur le tarif des houilles.

L'ordre du jour est la suite de la délibération sur la prorogation du privilège de la banque de Rouen.

M. FÉLIX RÉAL, rapporteur, rend compte de l'examen de quelques uns des statuts par la commission. La commission propose une rédaction nouvelle pour les articles 21, 22, 26, 28, 29, 31 et 32 des statuts. Les modifications portent sur les passages qui sont contraires à la décision de la chambre, portant que le directeur sera nommé par le roi sur une liste de trois candidats dressée par le conseil d'administration.

La chambre adopte les articles 21 et 22. (Nous remarquons l'absence de M. Barbet.)

M. VUSTEMBERG propose à l'article 26 un amendement qui n'est pas appuyé.

Les articles 26, 28, 29, 31 et 32 sont adoptés sans autre incident qu'un amendement de M. Fould sur l'article 31, lequel amendement n'est pas appuyé.

MM. Lelouet et J. Lefebvre présentent des observations confuses sur l'article 33 qui est adopté.

Les autres articles des statuts sont successivement adoptés avec les modifications proposées par la commission.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite lecture de l'article 4 proposé par le gouvernement, mais que les modifications apportées aux statuts rendent désormais inutile. Il lit l'article 5 qui est adopté dans les termes suivants:

« La banque publiera tous les trois mois un état de sa situation moyenne pendant le trimestre écoulé. »

« Elle publiera tous les six mois le résultat des opérations du semestre et le règlement du dividende. »

On passe au scrutin secret sur l'ensemble du projet.

Il est quatre heures et un quart, le résultat du scrutin n'est pas encore connu.

Nous recevons de Beyrouth la lettre suivante:

« Il y a quelques jours, des Druses et des Maronites se rencontrèrent tout près de Beyrouth. Les Druses cherchèrent querelle aux chrétiens, ils se battirent; trois chrétiens furent blessés. Sur ces entrefaites arrivèrent des Druses d'une autre tribu qui s'emparèrent des chrétiens et les menèrent au pacha qui, pour guérir leurs blessures, les envoya immédiatement aux galères à Saint-Jean-d'Acre. Voilà comment se fait la justice dans ce pays. Les chrétiens ont toujours tort, du moins ceux de la montagne. Ces jours derniers, deux officiers de la marine anglaise allèrent aubazar pour acheter des bouquins (bouts de pipe); ils convinrent du prix avec le vendeur, payèrent, et ils allaient partir, quand arriva un Arabe qui s'informa de ce qu'ils avaient acheté, et, trouvant, à ce qu'il paraît, que le prix ne lui convenait pas, voulut reprendre ces objets. Les officiers n'y voulurent pas consentir; ils se querellèrent avec eux, et quelques autres Arabes s'étant réunis aux deux de la boutique, ils bâtonnèrent les officiers qui ne purent pas se défendre, car ils descendent toujours à terre sans armes. Maintenant on s'attend à ce que les Anglais demanderont une satisfaction éclatante, comme ils ont le droit et le pouvoir de le faire; mais on ne peut pas savoir ce qu'il en adviendra: dans tous les cas, ce ne sera rien de bon. »

« Depuis quelque temps on cherche à vexer les chrétiens toutes les fois qu'on le peut, et il n'y a que les Anglais et les Russes qui sachent se faire respecter. La France ne le fait pas; son consul est trop faible, car il n'est pas soutenu par son gouvernement. Heureusement je suis sous la protection du consul russe; s'il m'arrivait quelque chose, c'est lui qui réclamerait, et il le ferait avec une grande fermeté. »

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. DE VAUXONNE.

Audience du 7 mars.

FAUX EN ÉCRITURE PRIVÉE OU DE COMMERCE.

Cinq faux en écriture privée ou de commerce amènent sur le banc de

nos pieds, et que nos paysans nomment un *âne-vieux*, nous avait rappelés aux réalités de la vie positive, à l'organisation de la société, et nous avions arrangé pour nous, parole à parole, une existence pleine de charmes, la plus douce que deux amants puissent rêver dans leurs divines extases, car nos têtes égarées dans les cieux ne regardaient pas la terre où nous marchions. Elle voulait rentrer, et rentrer seule, afin de se renfermer dans ses doux souvenirs et de laisser aller son âme, sans distraction aucune, aux douces émotions de cette soirée. Moi, tout comblé d'amour que j'étais, tout enivré de sa tendresse, je ne voulais pas la quitter encore. Mon cœur débordait, il avait besoin de s'épancher; je voulais prolonger la soirée bien avant et la passer auprès d'elle. Elle résistait en disant:

— C'est assez de bonheur pour un jour; laissons donc quelque chose pour demain qui n'aura rien si nous usons tout aujourd'hui.

— Erreur, mon amie! m'écriais-je, erreur! la nature a donné à chaque jour sa coupe de voluptés à épuiser. Quand arrive le soir, la coupe, pleine ou vide selon que nos lèvres sont venues s'y humecter ou se sont éloignées d'elle, se renverse, et rien n'y reste pour le lendemain qui ne se plaindra pas; car il aura sa coupe aussi bien que le jour qui l'a précédé, aussi bien que tous les jours qui suivront. Seulement ce ne sera plus la même; il n'est pas donné à l'âme humaine, influencée, malgré elle, à son insu, par les objets extérieurs ou par la pensée plus légère que les vents, de se retrouver deux jours de suite dans une position absolument identique. Vous en conviendrez si vous vous rappelez quelle mobilité ont nos sensations, et combien le sentiment le plus durable dans le cœur d'une femme, l'amour, est lui-même modifié d'un jour à l'autre par les choses les plus indifférentes, par les pensées les plus fugitives.

— Méchant! disait-elle, laissez donc ces paradoxes; vous allez matérialiser le bonheur, les vagues desirs de l'âme, les sensations les plus enivrantes de l'amour, avec votre absurde théorie de la nature qui remplit les coupes tous les matins. Les hommes ne sont pas nés pour aimer, ils prennent leurs sens pour leur cœur; les malheureux! ils couperaient les ailes à un ange pour l'empêcher de s'envoler dans l'espace, de monter vers les cieux. Et tout d'abord, s'écria-t-elle avec un mouvement délicieux de mutinerie, je ne veux plus voir ces papillons cloués dans ce cadre avec des épingle; cela est affreux.

Et, sous la sphère de ma canne qu'elle tenait encore à la main, la vitre d'un petit châssis vola en éclats; car, sans nous en douter, nous avions marché si long-temps que nous nous trouvions, non pas chez elle, mais chez moi, dans un boudoir tout plein de souvenirs d'elle. Elle était venue

par amour plutôt que par conviction. La soirée se prolongea long-temps encore, et quand je la reconduisis, quand notre dernier adieu se rencontra sur nos lèvres, elle me tendit la main, et avec un sourire indéfinissable, où perçait à la fois la malice et l'amour, elle me dit:

— Bonsoir, ami, je vais m'endormir, la coupe est renversée.

Elle se moquait de moi; nous en rimes, nous avions tant d'amour!

Hélas! tout est fragile, depuis le courage des héros jusqu'à l'amour de nos amantes, deux choses qui ont beaucoup d'affinité et qui se ressemblent par plus d'un point. Bien des fois on a dit cela ou à peu près; mais j'en apporte la preuve, ce qui n'est pas le plus gai de mon histoire.

Ce ne fut pas tout-à-fait la faute de la jeune femme, ce ne fut guère la mienne. Il faut mettre ce qu'il en manque des deux côtés sur le compte de la nature humaine qui a fait trop souvent des tours semblables. L'année, suivante, mon amie, toujours aimée, — la constance a été un des plus grands défauts de ma jeunesse, — mon amie, disais-je, alla passer l'été dans une maison de campagne qu'elle avait non loin de Lyon, dans une position délicieuse, auprès d'un aqueduc romain qui porte fièrement encore ses deux mille ans, sur le bord d'une petite rivière entièrement ombragée.

J'ai vu, dans ma vie à laquelle aucune émotion n'a manqué, tomber tant de choses que je croyais avec la foule solidement assises; j'ai vu tant de monuments incliner leurs fronts dans l'herbe, tant de vertus humaines glisser dans la fange, tant de gigantesques projets aboutir à une fin ridicule ou mesquine, tant de promesses solennelles oubliées comme un vain rêve, que le scepticisme est entré profondément dans mon esprit, qu'il s'y est établi peu à peu, qu'il y règne en souverain, bien que j'aie fait de grands efforts pour l'en chasser, car il dépoétise la vie. Il a été plus fort que moi. Je suis sceptique, et pourtant, je vous le dis avec tristesse, il m'a toujours semblé que ces grandes masses de briques et de ciment qui ont survécu à la grandeur romaine et qui la redisent au vulgaire, il m'a toujours semblé que ces masses étaient habitées. Par qui? Je l'ignore et n'ai pu m'en rendre compte; toujours est-il que sous ces voûtes élancées, au milieu de ces débris, je ne me crois jamais seul. Sont-ce les esprits des hommes qui les ont bâties qui viennent y jouer et regarder passer nos générations avec leur civilisation impuissante? Toutes ces feuilles de lierre qui bruissent au vent qui les agite ne seraient-elles pas les langues des jeunes filles qui viennent redire des paroles d'amour dans un langage qui par malheur nous est inconnu? Je ne saurais le décider; mais dans ces ruines, dans ces arbres ambitieux qui s'efforcent d'élever leur tête au-dessus des aqueducs, de les dérober à la vue, j'entends des voix qui parlent, qui

m'appellent, et je leurs réponds. Mais ce que je crois fermement, ce que je sais à n'en pouvoir douter, c'est qu'il y a dans ces grandes choses, dans l'eau du ruisseau qui en baigne le pied, dans la mousse qui les tapisse, dans les arbrisseaux qui s'y balancent, des nuées de petits génies qui conspirent contre la fidélité de nos amies, qui ont pour elles des chants suaves et pleins de mélodie, pour nous un rire sarcastique et des griffes aiguës qu'ils nous plongent dans le cœur. Et vous verrez que j'ai bien raison quand vous saurez ce qui m'est arrivé.

Mon amie, qui aimait la solitude avec moi, et en mon absence, pour songer librement à moi, allait souvent se promener seule, lisant mes lettres ou les romans à la mode que je lui envoyais, car qui peut écrire assez pour occuper une femme à le lire! Et par une triste fatalité, au pied de sa terrasse, sous le lierre qui tapissait les arches de l'aqueduc, dans la saussaie, sur les bords du petit ruisseau, elle rencontra un homme, pas beau, c'est vrai, mais poli, mais spirituel et fort insinuant. Le diable qui cache sa hideuse figure pour tenter saint Antoine avec de mielleuses paroles! Un jour que nous étions nombreux au pied de l'aqueduc et que le vent soufflant avec violence mugissait dans la vallée, il grimpa sur le point culminant d'une arcade et se mit à déclamer de mauvais vers, prétendant de sa voix maigre dominer cette large et grande voix de la nature qui tournoyait autour de nous et rebondissait sur les échos des rochers. Un coup de sifflet dans une tempête! C'était d'un ridicule! J'éclatai de rire. Ma jeune amie prétendit que les vers étaient fort beaux et qu'elle les entendait fort bien, malgré ce vilain ouragan qui soufflait tout exprès pour l'en empêcher.

Cette idée me parut si étrange que je ne ris plus. J'eus la sottise d'être jaloux et de la laisser voir; c'est une folie dont le malheur n'a pu me guérir. Il y a dans l'humanité des maladies incurables. Que vous dirai-je? Nous conspirons tous les deux, à ce qu'il paraît, dans le même but, et nous fimes si bien, moi jaloux et maussade, et souvent éloigné, lui aimable et constamment auprès d'elle, — il passait l'été à la campagne pour soigner une maladie de poitrine dont il vit encore, — nous fimes si bien que l'amour s'infiltra par les oreilles et par les yeux, mais surtout par les oreilles, car mon rival était musicien; de telle sorte qu'un jour où j'avais manqué de galanterie, où j'avais été un peu rude en paroles, à ce qu'elle a prétendu, elle, jusque-là si douce et si aimante, m'écrivit une lettre foudroyante dans laquelle elle me disait **MONSIEUR!**

Je boudai; deuxième sottise, dont je me suis corrigé et qui ne m'a servi à plus si je pouvais jamais recommencer ma vie. Quand je fus las de boudier, je revins; il était temps! Je devinai tout dans un de ses regards;

l'accusation le nommé François Vivien, âgé de 23 ans, né à Saint-Jean-de-Bouray (Sèze). Les billets mis en circulation par Vivien s'élèvent à une somme de deux mille francs. Dans l'instruction écrite, l'accusé avait prétendu qu'il n'avait mis ces billets en circulation qu'afin de parvenir à se marier en se donnant un crédit imaginaire; aujourd'hui, à l'audience, il a changé de système et a donné pour causes de son crime la misère et le manque de travail. Toutefois, il a soutenu énergiquement qu'il n'avait point fabriqué lui-même les billets, mais qu'il s'était seulement borné à en faire usage, sachant qu'ils étaient faux. Selon lui, ils ont été écrits par un militaire dont il n'a point donné le nom. L'ignorance profonde de l'accusé, qui sait à peine écrire, paraît donner quelque vraisemblance à cette assertion. L'accusation a été soutenue par M. Belloc, avocat-général. M. Grand a été entendu pour l'accusé. Le jury a écarté la circonstance de fabrication de pièces; il a seulement déclaré Vivien coupable d'en avoir fait usage, sachant qu'elles étaient fausses; il a en outre admis les circonstances atténuantes. La cour a condamné François Vivien à cinq ans de réclusion, à l'exposition et à 100 francs d'amende. — Un autre crime de même nature est ensuite soumis au jury. L'accusé est le sieur Louis Triomphe, ouvrier en soie, âgé de 27 ans. L'accusation lui reproche un faux en écriture privée. Triomphe, pour se libérer des dettes qu'il avait contractées au café et chez son tailleur, avait remis à ses créanciers un billet de 1,500 francs signé d'un nom imaginaire; il a complètement avoué la fabrication et l'usage du billet faux. M. Belloc a soutenu l'accusation qui a été combattue par M. Charbonnier. Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, Triomphe est condamné à cinq ans de prison et 100 francs d'amende.

Audience du 8 mars.

VOL COMMIS AVEC VIOLENCES SUR DES CHEMINS PUBLICS.

Dans le courant des années 1840 et 1841, la commune de Saint-Symphorien-le-Château fut plusieurs fois le théâtre de vols commis sur des chemins publics, à l'aide de violences. Ces vols sont au nombre de six, et quatre sont attribués aux nommés Simon Bonnard, âgé de 30 ans, et Jean-Marie Gubian, tous deux mineurs, nés et domiciliés à Ducrene. Le premier des vols pour lesquels ils comparaissent devant la cour d'assises a été commis, sur la voie publique, au préjudice d'un sieur Villard, cultivateur à Larajasse. Ce vol remonte à deux ans. Deux individus ayant caché par des mouchoirs se sont précipités sur le sieur Villard et lui ont pris sa bourse. Dans son effroi, il n'a pas songé à remarquer les deux malfaiteurs. Le second a été commis, à deux heures du matin, avec violence, effraction et escalade, chez la femme Carlet qui demeure tout près des deux accusés. Effrayés par ses cris, les voleurs n'ont emporté qu'un sac. Un autre vol fut commis, le 11 avril 1841, près de Saint-Martin-en-Haut, sur la personne d'un sieur Beaujolin, maréchal-ferrant. Beaujolin fut renversé, frappé à coups de pierres et dépouillé de son argent. On lui fit d'assez graves blessures. Enfin la dernière victime des malfaiteurs inconnus fut un sieur Anier, vétérinaire. Le sieur Anier fut attaqué sur la route, le 6 octobre 1841, par deux hommes qui le frappèrent d'un coup de caillou, le terrassèrent et lui prirent son argent et quelques instruments de son état qu'il avait sur lui. Ce vol eut lieu à sept heures et demie. La clameur publique signala comme auteurs de ce dernier vol les nommés Bonnard et Gubian. Bonnard et Gubian ont nié énergiquement être les auteurs des crimes qu'on leur impute. Presque tous les témoins sont venus déposer sous l'empire d'un sentiment de crainte. Ils paraissent redouter le courroux d'hommes qu'on soupçonnait capables de vols aussi audacieux. Les débats ont été chargés à peu près complètement des deux accusés. Si plusieurs des individus volés ont prétendu avoir été attaqués par deux hommes de taille inégale, comme les accusés, aucun ne les a reconnus. Une charge qui semblait exister de la reconnaissance d'un chapeau par le sieur Anier, chapeau appartenant à Bonnard et reconnu par Anier pour celui d'un des voleurs du 6 octobre, a été détruite par la déposition d'un autre témoin. Ce témoin a affirmé que Bonnard, le jour du crime, n'avait pas le chapeau présenté comme pièce de conviction. De plus, plusieurs témoins ont vu l'un ou l'autre des accusés à peu près à l'heure où Anier a été volé.

En présence de ces faits, M. l'avocat-général Laborie a abandonné l'accusation. M. Lardière a présenté quelques observations en faveur des deux prévenus.

M. le président a remis, sans résumer les débats, à MM. les jurés les questions qu'ils avaient à résoudre. Ils sont bientôt rentrés rendant un verdict de non-culpabilité, en suite duquel Bonnard et Gubian ont été acquittés.

Avant qu'ils n'aient quitté le banc des prévenus, M. le président leur adresse une exhortation pour l'avenir.

Chronique.

LYON.

Le numéro 5 du Recueil des actes administratifs pour le département du Rhône contient l'arrêt annuel de M. le conseiller d'état préfet relatif aux poids et mesures.

— On a arrêté le nommé Célestin Racine, prévenu de plusieurs vols de linge et autres objets.

elle aimait l'autre, mais elle l'aimait !... Tout ce que son amour pour moi lui avait donné de tortures, de peines, d'insomnies, de combats, elle l'éprouvait pour l'autre; quelques jours de plus, elle en eût été à attendre ce qu'il donne en revanche de bonheur et d'enivrement.

J'essayai de réparer le mal, comme un enfant qui croit que le souvenir peut se peser dans la balance du cœur avec le présent ! Je fis de courageux efforts.

Combien de fois je suis venu, la nuit, à pied, au travers des bois sombres, longeant le torrent qui grondait, cherchant du haut de la colline sa petite lumière dans l'obscurité, des pleurs sur les joues, de la compassion dans le cœur pour elle qui pleurait aussi et qui souffrait ! Combien de fois ne crimes-nous pas, elle dans sa franchise, moi dans mon espérance, qu'un rayon de notre vie passée, vie toute d'amour et de bonheur, allait se refléter de nouveau sur les jours qui nous restaient à vivre ! Tout le passé plein de charme se déroulait devant nous avec la douce fantasmagorie de nos plaisirs, et nous nous prenions quelquefois, après avoir pleuré tous deux, à sourire comme deux enfants et à chanter dans nos chansons d'autrefois une espérance folle et un bonheur qui n'étaient plus. Puis la triste réalité venait fustiger ce rêve d'un jour; nos âmes n'étaient plus à l'unisson, une corde s'était brisée entre elles. Je n'aurais jamais le courage de retracer tous les drames de ces nuits sans repos, ces larmes répandues à deux, ces consolations données, d'une voix que la douleur altérait, par celui-là même qui en avait le plus besoin. Ce serait pourtant un beau chapitre de l'histoire du cœur humain. Je la sauvai pour le moment de ce que les hommes appellent une infidélité. Il y a toute une théorie à bâtir sur l'infidélité du cœur et sur l'infidélité des sens, choses que les hommes, long pour aujourd'hui et m'éloignerait de mon sujet. Je la sauvai donc; la rivière, au plus profond, sous quatre dalles qui retiennent encore son éléphant squelette. Quand les révolutions du globe auront tari ou détourné la source, que son corps sera mis à nu, quelque Cuvier futur bâtera des hypothèses sur les os de sa belle tête et de sa taille déliée; on douterait à qui ils ont appartenu; elle fera schisme peut-être à l'Académie des sciences; c'est bien le moins qu'on lui doive. Elle m'aimait toujours, mais en mon absence elle le caressait. Quand nous étions là tous les deux, elle venait vers moi, se blottissait entre mes jambes; mais elle avait en dessous un regard furtif et honteux pour moi, comme sa maîtresse. Il ne l'aimait pas, lui; c'était un égoïste; il ne veilla pas sur elle comme j'aurais fait, il

— Le 22 mars, il sera procédé, à la direction du génie, à l'adjudication des travaux de différente nature à exécuter en 1842, savoir :

- 1^o A l'hôpital militaire, aux bâtiments militaires du quartier Perrache et aux corps-de-garde de la ville de Lyon;
- 2^o Au fort de la Vitrolerie;
- 3^o Aux forts de Caluire et de Montessuy;
- 4^o Au fort Saint-Jean et aux bâtiments attenants;
- 5^o Au bastion d'Orléans et aux bâtiments militaires dépendant de l'enceinte de la Croix-Rousse.

DÉPARTEMENTS.

Un incendie de la plus grande gravité a eu lieu, dans la nuit du samedi au dimanche, au Rey, commune de Valbenoite, près de Saint-Etienne. Un moulinage de soies établi dans une vaste maison à trois étages a été entièrement la proie des flammes. Cet établissement appartenant à MM. Martin et Dairal était assuré pour plus de 100,000 francs.

AFFAIRES DE L'AFGHANISTAN.

Le Times publie les détails suivants sur l'Afghanistan, à la date du 15 décembre, et en particulier sur l'attaque contre Jellabad et la dispersion de l'ennemi :

« Le 1^{er} décembre l'ennemi se présenta aux portes de la ville au nombre d'environ 4,000 hommes, mais il fut promptement repoussé avec une perte de 100 hommes. Nos troupes, qui s'étaient mises à sa poursuite, ne rentrèrent qu'à la nuit, elles n'eurent pas un seul homme tué, mais seulement deux ou trois blessés. Le général Elphinstone a écrit au général Sale pour éviter à l'avenir de livrer à l'ennemi le secret des dépêches, il fallait les écrire en français. La brigade du colonel Wild avait reçu l'ordre de se porter à marches forcées sur Jellabad; mais les routes sont presque impraticables dans cette saison de l'année. Tous les corps qui ont été envoyés à Jellabad ont toujours été obligés d'attendre le mois d'avril, époque à laquelle la neige cesse d'obstruer les routes, et où elles commencent à devenir praticables. Il est probable que si la brigade du colonel Wild se met en route dans cette saison, nous entendrons avant peu parler de grands désastres. »

Une lettre de la même date porte ce qui suit :

« Il y en a ce moment pour trois mois de vivres à Jellabad, ce qui est très-rassurant, comparativement à ce qu'on avait dit que, le jour de leur arrivée, le 13 novembre dernier, il ne s'y trouvait que pour deux jours de vivres; que les murailles étaient presque entièrement dépourvues de défense et que l'ennemi ne se trouvait qu'à vingt ou trente pas des remparts. »

« Au 14 novembre, l'ennemi bloquait la forteresse de toutes parts, mais un escadron du 5^e, commandé par le capitaine Oldfield, suffit pour le mettre en fuite. »

« Nous avons reçu des lettres du Candahar jusqu'au 3 décembre. Tout était tranquille à cette époque dans le pays. La seule nouvelle intéressante que nous transmet notre correspondance est le retour de la brigade du colonel Maclaren, dont on avait été informé à Candahar. Cette brigade avait rencontré sur sa route des difficultés insurmontables; elle avait été obligée d'abandonner son entreprise et de retourner à Candahar, laissant une partie d'un de ses régiments à Khelat-Ghila pour renforcer ce poste. Une lettre écrite par le colonel Maclaren, du camp de Tazu, en date du 28 novembre, fait un tableau véritablement effrayant des dangers et des obstacles que cette brigade a rencontrés dans son expédition. Elle porte que les routes, les vallons et même les montagnes étaient tellement couverts de neige, que les chariots, les bagages l'artillerie, les chevaux mêmes ne pouvaient avancer sans la plus grande difficulté. Tous ces obstacles naturels, plus encore que la présence des troupes ennemies, ont dû forcer le commandant de l'expédition à abandonner son entreprise. »

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 18 février. — Plusieurs conseils extraordinaires ont eu lieu à la Porte dans cette décade; on s'y est, comme de raison, occupé de la pacification de la Syrie. Le 10 de ce mois, les drogman des cinq puissances se sont rendus à la Porte pour signifier que leurs ambassadeurs protestaient, au nom des puissances, contre la destitution de l'émir Béchir comme prince de la montagne et son remplacement par Esmer-Pacha. Les puissances veulent que l'émir Béchir et sa famille règnent toujours dans la montagne.

Les nominations suivantes ont eu lieu la semaine dernière :

Bahdi-Bey, ministre de la justice, et Nafé-Effendi, conseiller au département de la marine, ont changé de place réciproquement.

Nali-Effendi, ci-devant gouverneur de Gallipoli, a reçu l'ordre de se rendre à Jérusalem pour surveiller les réparations que l'on va faire au Saint-Sépulcre.

Hafiz-Pacha, le vaincu de Nezib, a été nommé lieutenant du séraskier.

Il y a long-temps qu'il est question de changements, mais d'une autre importance; cependant l'on ne voit rien, et le public commence à croire qu'il n'en sera rien, du moins pour le moment.

Le grand-visir, dit-on, se plaignait, il y a quelques jours, au prince Hanzeri, premier drogman de l'ambassade russe, de la facilité avec laquelle la Russie faisait de ses rajahs des sujets moscovites, après une trentaine de jours de résidence en Russie, et qu'une nation amie et voisine ne devait pas se comporter ainsi. Le prince alors répondit : « Comment ! vous vous plaignez que la Russie fasse de vos rajahs des sujets après trente jours de

résidence chez elle ? Et que devons-nous dire à notre tour de votre gouvernement qui fait d'un chrétien quelconque un musulman à sa première demande simplement ! » A quoi le grand-visir n'eut plus rien à répliquer.

On prétend que sir Stafford-Canning a demandé, dès son arrivée, la destitution du grand-visir Izzet-Mehemet-Pacha et que le gouvernement lui a promis, mais seulement pour un peu plus tard; c'est ce que l'on assure publiquement.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, 23 février. — Le bateau anglais le *Great-Liverpool*, arrivé le 20, part aujourd'hui pour Malte avec la valise des Indes. Les nouvelles de Caboul sont toujours désastreuses pour les Anglais. Sir Mac-Nahien, envoyé plénipotentiaire du gouvernement britannique auprès de Dost-Mohamed, a été tué par un coup de pistolet tiré à bout portant. C'est le fils de Dost-Mohamed qui a fait le coup; ce jeune homme s'était présenté chez M. Mac-Nahien, sous prétexte de lui proposer des moyens d'arrangement. Un officier qui se trouvait avec l'envoyé a subi le même sort. On ajoute que les Birmans sont aux prises avec les Anglais.

Les nouvelles de la Chine n'offrent aucun intérêt; car les Anglais ont dû prendre leurs quartiers d'hiver à cause du mauvais temps, ce qui suspend nécessairement les opérations.

Nous avons ici un nombre considérable de passagers venant des Indes, soit par le bâtiment de commerce le *Bengador*, soit par la vapeur de Calcutta et par celui qui est arrivé dernièrement de Bombay. Ces voyageurs anglais se montrent enchantés de la sécurité que l'on trouve en traversant l'Egypte, ce qui est dû à la sage administration du gouvernement de Méhémet-Ali. Le commerce n'a jamais été plus encouragé que maintenant; des marchands européens parcourent toute l'Egypte achetant des graines de lin, du sésame, du blé, etc. Il n'est plus question de l'apalpe du vin et des esprits; il est entièrement aboli, du moins pour le commerce en gros, puisque chacun retire librement sa marchandise dans ce moment.

On nous assure que le gouvernement a permis de nouveau le libre passage des caravanes de Djedda, de Darfour, etc. Si les marchands de ces contrées reprennent quelque confiance, nous verrons bientôt abonder de nouveau le café moka, la gomme arabique, les plumes d'autruche, les dents d'éléphant, les drogues, etc.

Le pacha a promis de rendre entièrement libre le commerce, mais il demande du temps; l'Angleterre ne veut pas lui en donner. On parle d'une note insolente que le consul général de la Grande-Bretagne lui aurait remise à ce sujet.

Méhémet-Ali ne quittera la Haute-Egypte que lorsque les grands travaux, tels que digues et canaux, seront achevés.

Les Anglais viennent d'établir une nouvelle ligne de bateaux à vapeur entre Calcutta et Suez directement. Un steamer, l'*Indus*, est arrivé le 12 de ce mois de Suez, venant de Calcutta avec des passagers et des marchandises; il portait beaucoup d'indigo. On ne s'entretient ici que des événements du Kaboul; l'insurrection fait d'étonnants progrès, on assure que près de dix mille Anglais ont été massacrés.

Le bateau à vapeur la *Dévastation*, qui a conduit l'évêque protestant à Jaffa, est arrivé ici ces jours derniers. Nous avons appris que ce prélat a dû s'arrêter à Jaffa à cause des difficultés élevées par le pacha de Jérusalem.

Quoi qu'en disent les journaux de Smyrne sur la tranquillité rétablie en Syrie par suite des mesures sages prises par Mustapha-Pacha, nous apprenons tout le contraire par nos lettres du 8 courant de Beyrouth.

Les consuls eux-mêmes ont été insultés pour avoir cherché à défendre quelques victimes parmi les chrétiens maronites qui continuent à être opprimés de la manière la plus indigne de la part de leurs adversaires les Druses et de celle des Turcs, qui aujourd'hui font cause commune avec les Druses afin d'exterminer toutes les populations chrétiennes en Syrie.

Nous nous rapportons, pour les faits graves qui se sont passés encore dernièrement dans cette province, à notre correspondance de Beyrouth, ci-après :

Mustapha-Pacha était allé à Damas, on ne dit pas dans quel but.

Bien que la Porte ait eu l'air de mépriser la note présentée d'abord par M. de Bourqueney le 28 décembre, au sujet des Grecs rayas de la Roumélie et des chrétiens de la Syrie, M. Stafford-Canning, arrivé récemment de Constantinople, a appuyé le ministre français avec beaucoup d'énergie, en protestant comme lui contre les armements de terre et de mer, et en demandant l'exécution du hatti-schériff de Gul-el-Hané; il a fait entendre à la Porte « que c'est un engagement pris envers toutes les puissances de l'Europe que la Porte ne doit pas considérer la publicité de ce document comme un acte privé et ne concernant que les affaires intérieures de l'empire, vu que les représentants de toutes les puissances ont été appelés à assister solennellement à la publicité de cette pièce. »

M. Stafford-Canning s'est plaint aussi à la Porte de ce qu'elle continue à vouloir introduire des insignes distinctifs dans le costume des chrétiens. On dit que le ministre russe engage sous main la Porte à résister aux réclamations des représentants de la France et de l'Angleterre.

Voici les nouvelles de Syrie :

Cette province est en proie à la plus cruelle anarchie. Les Druses, soutenus par les Turcs, écrasent plus que jamais les chrétiens.

Osman-Pacha est allé habiter El-Kamar en qualité de gouverneur du Liban. On regrette généralement en Syrie le gouvernement de Mehemet-Ali. Par suite de l'état des choses, les affaires commerciales souffrent extraordinairement, et les transactions sont presque entièrement suspendues.

On nous assure que le colonel Bamel, que l'on attend du Caire, aurait fait passer une note à S. A. Mehemet-Ali, dans la Haute-Egypte, par laquelle il déclare, d'après les instructions reçues de son gouvernement, qu'il eût à mettre à exécution le traité de commerce pour lequel il avait pris des engagements vis-à-vis des hautes puissances, d'après le dernier hatti-schériff.

Nous ne savons de quelle manière les puissances ont pu entendre la li-

seul.

Le punch flambait toujours, doucement entrete nu par une main adroite qui remplaçait ce qui se perdait dans nos verres; la maîtresse de la maison prit elle-même la cuiller, remplit le verre du petit vieillard et lui dit avec un malin sourire :

— Monsieur, votre scepticisme vous permet-il au moins de croire au punch ?

— Et à l'amitié, réprit le vieillard, et il vida son verre.

Le troisième commença.

KAUFFMANN.

(La suite à un prochain numéro.)

La *Gazette de Bologne* annonce la mort d'une femme célèbre que ses talents et sa science avaient appelée à un rang peu commun chez les personnes de son sexe. Anne Marie Dolle-Donne, doctoresse de l'Université, professeur d'obstétrique, et membre de l'Académie Bénédicte, n'était pas moins remarquable par les qualités du cœur et de l'esprit que par son habileté dans l'art qu'elle professait et son instruction. La langue latine lui était familière et elle avait composé dans cet idiome des vers très-élégants.

En 1800 elle avait soutenu avec un succès extraordinaire des thèses de philosophie, de chirurgie et de médecine. Peu de temps après, à la suite d'une nouvelle épreuve publique, elle fut revêtue du titre de doctoresse. Napoléon, à son passage à Bologne, fut si frappé du savoir et du mérite de cette dame, qu'il créa tout exprès pour elle une chaire d'obstétrique à l'usage des sages-femmes, et les succès qu'elle y obtint portèrent au plus haut point sa célébrité.

La *Gazette de Bologne*, en nous annonçant que M^{me} Dolle-Donne est morte le 9 janvier, ne nous fait pas connaître son âge. Il devait être avancé, puisque son savoir était déjà éminent et public au commencement de ce siècle.

— L'archiduchesse Marie-Louise a accordé à cinq ingénieurs de Milan l'autorisation de faire les études d'un chemin de fer qui devra unir Parme et Plaisance et s'étendre peut-être jusqu'aux frontières du duché de Modène.

Spectacles du 9 mars 1842.

GRAND-THÉÂTRE. — Une Chaîne. — La Sylphide.

CÉLESTINS. — Les Vieilles Amours. — Les Pupilles de la Garde.

— Le Tailleur de la Cité.

berté du commerce dans un pays tel que l'Égypte, où cette liberté serait le prétexte de la destruction totale du commerce. Le fellah ne se décidera jamais à cultiver la terre que lorsqu'il y sera forcé par la volonté ferme et énergique de Mehemet-Ali, qui n'a jamais discontinué à lui fournir les moyens nécessaires en semences, bestiaux, etc.

Said-Pacha, fils de S. A., était ces jours derniers à Alexandrie, mais il est reparti pour le Caire. Said-Pacha avait repris son ancien costume égyptien.

Six religieuses ou sœurs de la Charité de Lyon sont arrivées hier par le paquebot français, accompagnées de l'abbé Caffarelli; elles se rendent à Lahore.

P. P. Nous apprenons à l'instant, par voie indirecte, que l'évêque protestant a été admis à Jérusalem avec tous les honneurs dus à son rang.

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES LORDS. — Séance du 4 mars.

Le comte de Clarendon interpelle le lord secrétaire-d'état des affaires

étrangères sur la question relative aux préparatifs d'une nouvelle insurrection d'Espagne qui se font actuellement en France. Il ne doute pas que des communications à ce sujet n'aient eu lieu entre le noble comte Aberdeen et le ministre des affaires étrangères de France. Le noble comte a sans doute reçu l'assurance que ces préparatifs ne sont pas encouragés par le gouvernement français, et très-probablement cette assurance lui suffit et le satisfait.

L'orateur rappelle qu'un aide-de-camp du maréchal Soult est encore auprès de don Carlos et qu'il est notoire qu'une armée destinée à entrer en Espagne se concentre dans le Midi. Le gouvernement français ne devrait pas tolérer ces préparatifs hostiles contre un état voisin pacifique, surtout en considérant la conduite tenue par lui vis-à-vis de la Suisse qui n'avait donné qu'un asile à Louis Napoléon. La conspiration n'a pas d'autre objet que le désordre et la révolution.

Je désire savoir, dit l'orateur en terminant, si le gouvernement est dans l'intention d'envoyer des vaisseaux pour protéger les intérêts anglais.

Lord Aberdeen ne pense pas que la politique espagnole doive être considérée comme une question de parti. Le gouvernement et l'Angleterre ont des vœux pour la consolidation de l'indépendance et la prospérité de l'Espagne. Une tentative récente a complètement échoué. Le gouvernement anglais ne serait négligé pour empêcher ce mouvement. Nous avons reçu à cet égard les assurances les plus formelles.

Le gouvernement anglais fera tout ce qui sera en son pouvoir pour soutenir le régent, et si une insurrection éclatait, le gouvernement de S. M. B. enverrait certainement des vaisseaux de guerre pour protéger les sujets anglais et pour donner un appui à l'Espagne, notre ancienne alliée. Cet incident n'a pas d'autre suite.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Etude de M^e Didier, avoué à Lyon, rue Neuve-du-Palais-de-Justice, n° 4.

VENTE PAR LA VOIE DE LA LICITATION, Pardevant le tribunal civil de Lyon,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, en quatre lots distincts et séparés. SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE,

DE QUATRE MAISONS

SISES :

La 1^{re} à Lyon, montée Saint-Barthélemy, n. 11 ;
La 2^e à la Croix-Rousse, rue du Chapeau-Rouge, n. 21 ;
La 3^e à la Croix-Rousse, rue de la Citadelle ;
La 4^e à la Croix-Rousse, rue des Tapis, n. 15.

Adjudication au 19 mars 1842.

MISE A PRIX :

Premier lot 42,000 fr.
Deuxième lot 13,500 fr.
Troisième lot 16,700 fr.
Quatrième lot 18,000 fr.

S'adresser, pour de plus amples renseignements :
A M^e Didier, avoué poursuivant la vente ;
Ou à M^{rs} Treillard et Richard, avoués colicitants ;
Ou au greffe dudit tribunal où est déposé le cahier des charges. (2995)

ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

A placer dans Lyon, par 1^{re} hypothèque, A 4 1/2 POUR 0/0 L'AN,

Capitaux de 50,000 francs et au-dessus.

S'adresser à M^e Olivier, chargé du placement de diverses sommes en viager et de la vente d'immeubles urbains ou ruraux à des prix avantageux. (3166)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N. 4.

A vendre.

UN FONDS DE FOURNITURES POUR TAILLEUR, bien achalandé, situé dans un bon quartier de Lyon, rapproché des Terreaux. S'adresser audit M^e Régipas, notaire. (4277)

ÉTUDE DE M^e NIODET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A placer par hypothèques.

DIVERS CAPITAUX depuis 5,000 f. jusqu'à 50,000 f. PLUSIEURS PROPRIÉTÉS à la ville et à la campagne d'un bon revenu. (4188)

(429) A vendre de suite.

UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ composée de deux corps de bâtiments, un vaste jardin formant trois terrasses toutes plantées d'arbres à fruits, treilles et autres, en très-bon état, avec bosquet et pavillon dans le haut des trois terrasses, située rue de la Quarantaine, n. 40.

S'adresser, pour visiter la propriété, à M^e Favre, notaire, place Saint-Pierre, ou à M. Brun, demeurant dans la propriété, au fond de la cour, à Lyon.

(428) A vendre de suite, POUR LE PRIX DE 4,500 FRANCS.

JOLIE PETITE MAISON, composée de deux pièces au rez-de-chaussée et deux au premier, avec greniers, caves et jardin.

S'adresser à M^e Guillard, notaire à Villeurbanne, ou à M. C. Bouvier, aubergiste audit lieu.

A vendre,

POUR ENTRER EN JOUISSANCE DE SUITE,

LES SUPERBES USINES Appelées les Martinets,

Situées à Bourgoin, dans une position très-agréable et avantageuse, entre les routes royales de Grenoble et de Chambéry, et sur le canal intarissable qui fait mouvoir tous les artifices de la ville, et dont la masse d'eau, qui pourrait être utilisée à plusieurs autres tournants, n'est pas susceptible, en temps pluvieux, de causer des ravages.

Elles se composent de :
1. Deux moulins blancs très-bien confectionnés ;
2. Une tannerie à trois tournants, dont les bâtiments, construits à neuf, ont une longueur de 14 mètres sur 7 mètres de largeur ;
3. Une maison fermière et deux granges également en très-bon état ;
4. Trois jolis jardins et vergers, d'une superficie de 75 ares, placés au-delà de la rivière et propres à de nouvelles constructions ;
5. Une pièce de terre bordant la grande route, d'une superficie d'un hectare, ensemencée de luzerne.
On vendra en totalité ou par usine séparée, et on donnera toutes facilités pour les paiements.
S'adresser, pour les renseignements, à Bourgoin, chez M. Bouvard, marchand-draper ; et à Lyon, chez M. Bouvard, marchand de farine, à la Guillotière. (414)

(401) A vendre.

TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE MEUBLÉE, située sur l'Île-Barbe, avec un beau jardin planté d'arbres fruitiers, beaux orangers, etc.
S'adresser à M^{rs} Putinier père et fils, négociants, place de l'Ancienne-Douane, n. 2.

A vendre.

UNE MAISON BOURGEOISE avec 75 ares de terrain attenant, située à Saint-Genis-Laval.
S'adresser à M. Martin, rue Sirène, n. 7. (416)

(5503)

A vendre.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ BOURGEOISE,

RUE NEUVE-DES-CHARPENTES,

avec vingt-cinq ares de terrain en partie clos de murs.

S'adresser à M. Larue, propriétaire, à la Barrière-de-Fer, PRIX : 12,000 FRANCS ENVIRON.

(377) A vendre à l'amiable,

AUX HIRONDELLES, ROUTE DE GRENoble, n. 11.

UNE MAISON, cour, puits, pompe, jardin planté de 80 arbres fruitiers, 800 ceps de vigne de bon choix, au prix de 5,500 fr.

S'y adresser pour la voir.

(387) A vendre.

Environ 700 mètres carrés de terrain à bâtir.

Situé à la Mulatière, sur la route de Saint-Etienne, à peu de distance du pont.

L'établissement récent de hauts-fourneaux dans le voisinage, devant prochainement occuper un grand nombre d'ouvriers, assure des locations faciles aux entrepreneurs qui construiront dans cette localité.

S'adresser à Lyon, place Neuve-des-Carmes, 14, au 1^{er}, la porte à droite.

A vendre de suite pour cause de départ.

FONDS DE BONNETERIE, MERCIERIE ET INDIENNES, bien achalandé, situé dans un bon quartier de Lyon. S'adresser à M. Jean Lauri, rue Tupin, n. 11. (425)

A vendre.

MAGASIN DE LINGERIE ET NOUVEAUTÉS, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser, pour les renseignements, chez M^{lle} Jossierand, marchande de modes, rue Lanterne, n. 8, au 2^e. (361)

A vendre pour cause de commerce.

FONDS DE CAFÉ bien agencé, sur une des belles places de Lyon, ayant un bon travail et un long bail. S'adresser à M. Palluy, marchand de meubles, rue Buisson, n. 17. (394)

A vendre ensemble ou séparément.

FONDS D'ÉPICERIE ET DE DROGUERIE, avec fabrique de cierges et de chandelles. Ces deux fonds, bien achalandés, sont situés à Saint-Etienne en Forez, dans le quartier le plus convenable pour ce genre de commerce. On donnera toutes facilités pour le paiement, moyennant garantie. S'adresser chez M^e Lafayette, notaire, à Saint-Etienne, rue de la Loire. (289)

(5507) VENTE A BAS PRIX, pour cause de destruction de pépinière.

UNE QUANTITÉ DE TRÈS-BEAUX MURIERS GREFFÉS.

Prix : plein-vent, 60 fr. le cent ; mi-tiges, 40 fr. le cent ; nains, 30 fr. le cent, et baguettes de 10 à 15 fr. le cent.

PEUPLIERS, NOYERS, ACACIAS, ETC.

S'adresser, à Brignais, à M. Ferdinand Gaillard fils, qui vend pour le compte de M. J. B.

(426) A vendre.

UN JOLI ET LÉGER TILBURY, avec capote et son harnais, le tout presque neuf. S'adresser chez M. Paillès, carrossier, place Bellecour, n. 21.

(431) A vendre.

ROSSIGNOLS PRIVÉS, chantant toute l'année ; CANARIS en tous genres, élevés avec les rossignols. S'adresser à M. Gagolet, rue Plat-d'Argent, n. 3, au 3^e, à Lyon.

(427) A vendre ou à louer de suite.

UN FONDS DE CABARET, bien achalandé, situé dans la rue Sainte-Catherine, n. 2. S'y adresser.

(8164) A louer de suite.

UNE PETITE MAISON non agencée, dans une belle position, sur les bords du Rhône, à une heure de Lyon par le chemin de fer, avec terrasse, écurie et remise. S'adresser au bureau du Censeur.

(370) A louer présentement.

Habitation de Ville et de Campagne.

PLUSIEURS APPARTEMENTS fraîchement agencés, avec jardins indépendants. S'y adresser, clos Chaumais, quartier de la Boucle, rue Lafayette, n. 1, ou rue Saint-Polycarpe, n. 10, au fond de l'allée.

(407) A louer à Vaise.

UNE CHUTE D'EAU avec ROUE, de la force de quatre ou cinq chevaux, et BATIMENT pour l'exploitation d'une industrie quelconque. S'adresser à M. Robier fils, horloger, Grande-Rue, à Vaise.

(6191) A louer de suite.

UN BEAU MAGASIN ET ARRIÈRE-MAGASIN, avec cour couverte par un ciel-ouvert, et communiquant à un grand appartement au 1^{er} étage, situé dans une des rues les plus fréquentées, près la place des Terreaux. S'adresser à M. Premillieux, rue Neuve, n. 12, de quatre à sept heures du soir.

Le Sirop pectoral de Mou de Veau est reconnu bien supérieur à tous les autres remèdes, pour la prompte guérison des maladies de la poitrine, rhumes, toux, catarrhes, irritations, etc. — Se vend à la pharmacie Quet, rue de l'Arbre-Sec, n. 31. (2422)

Rhumes.—Enrouements.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhume, toux, catarrhe, asthme, coqueluche, enrouement, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien à Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c et de 1 f. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Macors, rue Saint-Jean, n. 59 ; Vernet, place des Terreaux, 15 ; Lardet, place de la Préfecture ; à Saint-Etienne, Couturier, rue Saint-Louis ; à Chalon-sur-Saône, Pourcher, confiseur, Grande-Rue, 36. (7462)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de Stoechas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré des qualités toniques incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires ; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac.

Prix : 2 f. 50 c. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la pharmacie Chermezon, rue de la Comédie. (7382)

A louer.

APPARTEMENT avec la jouissance de la promenade dans un vaste enclos, entre Oullins et Saint-Genis-Laval, sur la grande route. S'adresser à M. Dela, quai de l'Archevêché, 28. (5515)

A LOUER, pour la Saint-Jean, un appartement de quatre pièces bien agencées, avec cave, grenier et souppente, rue de la Reine, n. 25, au 4^{me}. Prix : 330 fr. — S'adresser au portier.

AVIS.

UNE PERSONNE ayant été dans les affaires désirerait trouver un emploi de caissier dans une maison de commerce. Elle fournirait un cautionnement de 15,000 f. S'adresser chez M. Durif, place Neuve-Saint-Jean, n. 4, au 2^{me}, de dix heures à midi. (406)

AVIS.

Il a été perdu UN EXTRAIT DE NAISSANCE, UN CERTIFICAT DE LIBÉRATION ET UN CERTIFICAT DU GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL, appartenant à M. Henri Gomet, de Lyon, rue des Célestins, n. 8, à l'entresol ; celui qui les rendra sera récompensé. (425)

Pastilles de Lépère

Contre les Rhumes et les Catarrhes.

Le dépôt à Lyon est chez M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, où l'on trouve aussi un dépôt central des médicaments approuvés et annoncés. (4544)

ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Bougies nouvelles, à 1 f. 50 c. et 1 f. 40 c. le 1/2 kilogram. Savon, à 50 c. le 1/2 kilogram. Huile-gaz, à 70 c. le 1/2 kilogram. S'adresser côte Saint-Sébastien, au coin de la rue du Commerce, et passage de l'Hôtel-Dieu, 7. (430)

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près de la Loterie, à Lyon. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (7537)

POMMADE DU BARON DUPUYTERN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux. (7887—5935)

A la Renommée des Chocolats de France.

DÉPÔTS DE CHOCOLATS

Usuels et hygiéniques de Debaube-Gallais, Ex-pharmaciens, inventeurs du Chocolat analeptique ou réparateur au Salep de Perse, du Chocolat adoucissant au lait d'amandes dit rafraîchissant, du Théobromé, Chocolat à la minute et du Chocolat des Enfants.

Les chocolats de Debaube sont recommandés par Brillat-Savarin.

Dépôt général à la pharmacie des Célestins, à Lyon. Même adresse : dépôt de toutes sortes de Thés de Chine, correspondance de la Compagnie anglaise. (7667)

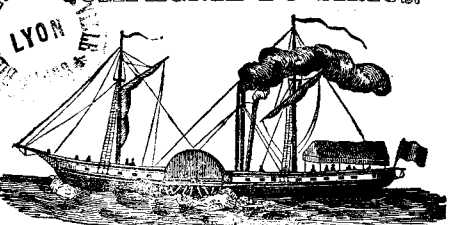
AVIS

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie Lyonnaise d'Assurances contre l'Incendie aura lieu, au siège de l'administration, rue Saint-Dominique, n. 11, le onze avril prochain, à midi précis.

Il faut être propriétaire de cinq actions depuis six mois pour faire partie de l'assemblée.

NOTA. — C'est par erreur que cette réunion avait été annoncée pour le 21 mars courant dans notre numéro du 5 de ce mois. (5517)

LE SIRIUS



LE SIRIUS

Partira tous les jours à CINQ heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON EN DIX HEURES DE MARCHE.

PRIX DES PLACES :

Beaucaire. Premières. Secondes. 4 fr. 2 fr. Avignon et Valence.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ. Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6732)

LE CYGNE,

Superbe bateau à vapeur neuf, partira de LYON pour CHALON tous les jours impairs à sept heures du matin. Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodés. La propriété et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6684)

MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG.

EXTRAIT HYDRO-ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, liquide et sans sucre, formule approuvée par l'Académie royale de Médecine, publiée par ordre du gouvernement, pour détruire tous virus et accidents causés par les mercureux. — Ne pas confondre avec les sirops qui ne contiennent qu'un 1/8^e de cet extrait par bouteille. — Chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n. 12, à Lyon, et à Saint-Etienne, chez M. Martinet, rue de Foy, pharmacien.



LE CROCODILE, LE MARQUIN, LE MISTRAL, LE SIROCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A CINQ HEURES 1/2 DU MATIN.

VALENCE, Premières. Secondes. 4 f. 2 f. AVIGNON et BEAUCAIRE.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6361)

Sirop, 2 f. 25 la 1/2 bouteille.

PECTORAL DE MOSSIER.

Pharmacien, place St-Pierre, à Clermont-Ferrand.

GUÉRISON PROMPTE ET SURE

Des rhumes, enrouements, catarrhes aigus ou chroniques, coqueluche, asthmes, phthisie pulmonaire dans son principe, irritations, douleurs d'estomac et de bas-ventre. Seul dépôt chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (4545)

Pastilles, 1 f. 25 c.